



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 39144

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les propositions de la FNARS quant à l'aide sociale à l'hébergement. La FNARS souhaiterait que dans le cadre d'une « aide sociale en matière d'hébergement et de réinsertion » (ASHR), le droit des personnes à bénéficier de cette aide soit clairement défini lorsque les autres formes d'aide ne sont pas accessibles ou operantes, un recours gracieux serait alors possible aux individus ou aux associations, tout en gardant le principe du volontariat. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

Le ministère du travail et des affaires sociales est conscient que le droit des personnes à bénéficier de l'aide sociale en matière d'hébergement doit être plus nettement défini. Cela rejoint les souhaits exprimés par la FNARS lors des journées d'études qui se sont tenues à Metz en avril 1996. Une réflexion est actuellement en cours à ce sujet à laquelle la FNARS et l'UNIOPSS sont associées.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39144

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2834

Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4314